

Mairie de Mulhouse

53 Direction Urbanisme,
Aménagements et Habitat
531 OL/AO

ARRETE N° 2022/1161

Le Maire de la Ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu mes arrêtés du 4 juillet 2020, portant délégation de fonctions aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Sur proposition du Directeur Général,

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Alain COUCHOT, Adjoint Délégué, est chargé de représenter le Maire de Mulhouse à la commission de sécurité du 7 juillet 2022.

Article 2

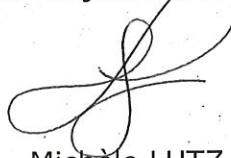
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à l'intéressé
- à Monsieur le Sous-Préfet
- à Mme La Procureure
- à 0706 – secrétariat des Assemblées (Mme CIVADE)

Copie à :

3614 – Affichage (Mme YILDIRIM)

Mulhouse, le 30 juin 2022



Michèle LUTZ